

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18/06/2026	Le trente juin deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 30/06/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....20 Votants.....23	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT, Gwenaele ALBERTELLI, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Laetitia GUISTEL pouvoir à Régine BRAUN Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL Absent(s) :
Réf : 2026-065 Objet : Création de deux emplois saisonniers à la Maison de l'Enfant Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2026 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-065- Création de deux emplois saisonniers à la Maison de l'Enfant

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant les besoins d'encadrement de la Maison de l'Enfant durant la période estivale ;

Considérant qu'il convient de renforcer temporairement les effectifs afin d'assurer le bon fonctionnement des activités proposées aux enfants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De créer deux emplois non permanents d'adjoints d'animation territoriaux, à temps complet, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein de la Maison de l'Enfant durant le mois de juillet 2026.
- Rémunérer ces agents sur la base de la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial.
- Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires et à signer les contrats.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2026

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

